

*Le Président
Ancien Ministre
Président du Département
de la Charente-Maritime*

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 17 mai 2019

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez décidé d'assouplir la mesure de limitation à 80km/heure qui concernait l'essentiel du réseau placé sous la responsabilité des Départements. Ce pragmatisme est celui que l'Assemblée des Départements de France vous avait proposé, en évoquant la nécessité d'une co-gestion de cette mesure, en amont même de la mise en place de votre réforme.

Pour que cette adaptation aux réalités, souhaitée par la majorité des Français et de leurs élus locaux, soit une réussite, il est important que la responsabilité des Présidents de Département, qu'ils assument pleinement, soit éclairée par l'ensemble des responsables de la sécurité routière.

Aussi l'Assemblée des Départements de France vous demande-t-elle que la décision du Président de Département soit prise avec la possibilité de solliciter un avis du Préfet, cela fluidifiera et facilitera la collaboration des services des Départements et de l'État (gendarmerie et police nationales, sapeurs-pompiers).

La sécurité et la commodité des transports sur nos routes sont des sujets d'intérêt général. Celui-ci incite à adopter cette procédure simple, efficace et responsable.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Dominique **BUSSEREAU**